



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Conseil Municipal du 1^{er} mars 2018

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.
Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. » article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)*

Le cycle budgétaire annuel est rythmé par la prise de nombreuses décisions, mais l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel.

Le débat d'orientation budgétaire de l'année 2018 doit permettre au Conseil Municipal :

- de définir les grandes orientations qu'il entend donner à l'action municipale,
- de cibler les réalisations pluriannuelles et les moyens nécessaires à la mise en place des politiques choisies,
- et de proposer une stratégie financière permettant la concrétisation de ces orientations.

Les orientations budgétaires proposées dans ce document sont issues des simulations effectuées sur les équilibres budgétaires, corrélant le **niveau de l'épargne disponible, l'évolution de la pression fiscale et l'évolution de la dette.**

Il est nécessaire de disposer d'un certain nombre d'informations pour prendre toute la mesure de l'environnement financier de la Ville et préparer en connaissance de cause le Budget 2018.

Dans le cadre de la réforme territoriale et notamment de la loi n° 2015-991 du 07/08/2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), le législateur a prévu des évolutions destinées à renforcer la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens.

L'article 107 de la Loi NOTRe dispose que le rapport d'orientation budgétaire portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ces dispositions ont été précisées par le décret N°2016-841 du 24 juin 2016.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire doit en outre comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Par ailleurs, le II de l'article 13 de la loi de programmation de finances publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 dispose :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Le budget de la ville sera très largement rendu public dans un souci constant de transparence. C'est un engagement auprès de tous ceux qui contribuent aux finances de la ville. Pour nous, tout citoyen a le droit de connaître l'état exact des finances de la ville. Cet état des lieux est restitué en conseil municipal plusieurs fois par an : débat d'orientation budgétaire, présentation du budget, présentation du compte administratif, délibérations modificatives du budget, etc.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la municipalité. A la lumière de ces éléments, chacun pourra constater que les engagements ont été tenus et continueront à l'être. En 2018, ces objectifs seront poursuivis et le rapport d'orientation budgétaire traduit clairement ces engagements. Malgré un contexte toujours difficile.

SOMMAIRE

1	CONTEXTE NATIONAL	4
1.1	LES TENDANCES REMARQUABLES	4
1.2	PAS DE BAISSSE DES DOTATIONS EN 2018, MAIS UN PLAN QUINQUENNAL D'ECONOMIES	4
1.3	GRANDES LIGNES DU PROJET DE LOIS DE FINANCES 2018	4
1.4	LES ENJEUX EN 2018 POUR LA COMMUNE DE VALDAHON	6
2	CONTEXTE LOCAL – RETROSPECTIVE FINANCIERE	7
2.1	ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA RETROSPECTIVE FINANCIERE	7
2.2	LES GRANDS AXES DU BUDGET 2018	7
3	LES TENDANCES BUDGETAIRES 2018	9
3.1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
3.1.1	LES DEPENSES	9
3.1.2	LES RECETTES	11
3.2	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12
3.2.1	LES DEPENSES	12
3.2.2	LES RECETTES	14
3.3	L'EPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT	15
3.4	LA DETTE	16
4	BUDGET ASSAINISSEMENT (M49)	18
4.1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	18
4.2	SECTION D'INVESTISSEMENT	18
4.3	L'EPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT	19
4.4	LA DETTE	19
5	LES AUTRES BUDGETS ANNEXES	21
5.1	BUDGET FORET	21
5.2	BUDGET BATIMENT RELAIS	21
5.3	BUDGETS ZA	21
5.4	BUDGET LOTISSEMENT LES PARISIENNES	21
5.5	BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE NOTRE DAME	21
5.6	BUDGET LOTISSEMENT VIE NEUVE 3 LES CHENES	22
5.7	BUDGET LOTISSEMENT VIE NEUVE HABITAT 2006 EXTENSION	22
5.8	BUDGET LOTISSEMENT LES VALLONS SAINT MICHEL	22
5.9	BUDGET LOTISSEMENT LES COTEAUX DE BELLEVUE	22

1 CONTEXTE NATIONAL

L'élaboration du budget primitif 2018 s'inscrit sous une « nouvelle ère de la contrainte » après 4 années de baisses consécutives des dotations de l'Etat. Au titre de 2017, l'effort a été divisé par deux pour le bloc communal mais la baisse reste de l'ordre de 5% et des incertitudes subsistent pour l'avenir, sous l'angle de l'encadrement du niveau de la dépense locale.

1.1 LES TENDANCES REMARQUABLES

En 2017, les dépenses de fonctionnement des collectivités, sur le plan national, n'ont pas infléchi en raison notamment de la hausse des charges de personnel :

- la revalorisation du point d'indice en deux temps (juillet 2016 et 2017), après un gel de 6 ans
- la revalorisation des grilles induite par le PPCR (parcours professionnel carrières et rémunération)

*Décidées au cours du précédent quinquennat, ces mesures jugées couteuses **sont désormais gelées**, en ce qui concerne la hausse du point d'indice, et **décalées d'un an** pour le PPCR.*

- la revalorisation des cotisations à la CNRACL,

Les charges à caractère général se sont stabilisées (+ 0.3).

Les intérêts de la dette connaissent également un repli sur la même période.

1.2 PAS DE BAISSÉ DES DOTATIONS EN 2018, MAIS UN PLAN QUINQUENNAL D'ECONOMIES

- 13 milliards d'euros d'économies à rechercher d'ici à 2022
- L'encadrement des dépenses de fonctionnement à 1.2 %, inflation comprise

Comme annoncée par le précédent gouvernement, la dernière ponction au titre de la baisse des dotations au titre de la **contribution au redressement des comptes publics** aura été divisée de moitié. Cependant, les APUL (administration publique locale) ne concentrent que seulement 18 % de la dépense publique, et 11 % de la dette publique.

Même si elle reste « *fragile et très hétérogène* », la situation des finances publiques locales s'est clairement améliorée comme l'a constaté la Cour des comptes. Des constats identiques pour notre collectivité :

- Efforts de gestion
- Quasi stabilisation des effectifs

S'il n'est plus question de poursuivre cette baisse à l'identique, en revanche, le **projet de trajectoire budgétaire du nouveau gouvernement** va poursuivre un effort d'économies supplémentaires **jusqu'en 2022 à hauteur de 13 milliards d'euros**, avec une tolérance **limitée à une hausse des dépenses de fonctionnement de seulement +1.2%**, rendant la contrainte d'autant plus forte en fonction de l'inflation.

A ce dispositif se greffe enfin la suppression progressive de la taxe d'habitation d'ici à 2020 qui serait compensée par l'Etat à l'euro près, au bénéfice de 80% des ménages.

1.3 GRANDES LIGNES DU PROJET DE LOIS DE FINANCES 2018

- **Un objectif national d'économies de 13 Md€ - Article 13 du LFPF.** Pour les collectivités locales, les objectifs sont les suivants :

Collectivités territoriales et EPCI	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %
Pour l'évolution du besoin de financement en Md€:					
Réduction annuelle du besoin de financement	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	- 2,6	- 5,2	- 7,8	- 10,4	- 13,0

Sources AMF

La loi de finance introduit une nouvelle règle prudentielle pour mieux encadrer l'endettement, avec une optimisation de l'autofinancement par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

- **Le plafond de capacité de désendettement** : le ratio dette/CAF. Sur le budget principal, ce ratio doit être inférieur à 12 ans pour les communes
- **80 % des foyers seront dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020.** Le paiement de la TH sera en revanche maintenu pour les autres contribuables (20%). L'Etat prendra en charge la partie de la TH concernée par le dégrèvement (30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020) dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Les éventuelles augmentations de taux ou diminutions/suppressions d'abattement seront supportées par les contribuables.

Le dégrèvement de la taxe d'habitation jusqu'à 2020 pour Valdahon a été évalué par la Commission des Finances du Sénat (23/11/2017) comme suit :

Nombre de nouveaux exonérés	Montant du dégrèvement en 2020 (€)	Nombre actuel d'exonérés et de non exonérés ayant une TH nulle	Nombre total de foyers TH dans la commune	Ratio Nombre de nouveaux exonérés / Nombre total de foyers TH dans la commune (%)	Ratio Nombre total d'exonérés et TH nulle / Nombre total de foyers TH dans la commune (%)
1 401	780 497 €	302	2 115	66.24	80.52

- **Revalorisation des valeurs locatives cadastrales en 2018**

La revalorisation des bases cadastrales 2018 est ainsi égale au taux de variation, entre novembre 2016 et novembre 2017, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit **1,24%**.

Les valeurs locatives des locaux professionnels devaient dès 2018 et contrairement aux autres locaux être revalorisées à travers une mise à jour permanente des tarifs. Cependant, l'article 17 de la LFR 2017 diffère au 1er janvier 2019 la mise à jour permanente des tarifs. Ainsi, pour l'année 2018, les valeurs locatives des locaux professionnels sont revalorisées comme les autres locaux c'est-à-dire en fonction de l'inflation constatée en 2017.

- **Dotation d'investissement**

- **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Articles 157 et 158 de la LF 2018**

La DETR est maintenue à hauteur de 996 M€, majorée de 50 M€ émanant de l'ancienne réserve parlementaire.

Cette majoration occasionnant un dépassement du plafond des enveloppes départementales, celui-ci passe de 105 à 110% du montant alloué l'année précédente au département.

Le montant des dossiers, à partir duquel sont compétentes les commissions locales chargées de donner un avis sur la répartition de la dotation, est abaissé de 150 000 à 100 000 €.

- **Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Article 157 de la LF 2018**

La DSIL est pérennisée et désormais inscrite à l'article L2334-42 du CGCT. Son montant total devrait s'établir à 615 M€ (au lieu de 665 M€ initialement). Ces crédits seront consacrés aux grandes priorités d'investissements (comme en 2016 et 2017, mise aux normes, rénovation thermique, transition énergétique, mobilités... auxquelles s'ajoutent le développement du numérique et de la téléphonie mobile, et la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires), ainsi qu'au financement **des contrats de ruralité**.

- **Prorogation partielle du dispositif "Pinel" - Article 68 de la LF 2018.**

Dans les zones géographiques (B2 et C), le dispositif ne s'applique plus pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2018. Des mesures de transition sont prévues pour les opérations en cours (exemple : acquisitions de logements réalisées au plus tard le 31 mars 2018, à la condition qu'elles aient été engagées au plus tard le 31 décembre 2017)

- **Rémunération Fonction publique territoriale**

- **Rétablissement du jour de carence - Article 115 de la LF 2018**

Un jour de carence est instauré pour la prise en charge des congés de maladie des personnels du secteur public

- **La hausse de la CSG - Articles 7 de la LFSS 2018 et 67 de la LF 2017.**

Pour mémoire, les agents publics s'acquittent d'un taux de CSG de 7,5 % sur le montant de leur traitement brut, de leur indemnité de résidence et de leur supplément familial de traitement, ainsi que sur le montant de leurs primes.

L'article 7 de la LFSS 2018 prévoit, au 1er janvier, une augmentation de 1,7 point de la CSG pour tous les actifs, qui sera intégralement compensée pour les salariés du secteur privé par la suppression de cotisations salariales d'assurance maladie et d'assurance chômage. Pour les agents publics et parapublics, ce dispositif de compensation ne peut donc être mis en place car les taux de cotisation d'assurance maladie ou de chômage ne sont pas les mêmes.

- **Les dispositifs de compensation à la hausse de la CSG - Article 112 de la LF.**

La suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) ne compense pas intégralement la hausse de la CSG. C'est pourquoi à compter du 1er janvier 2018, la loi crée une indemnité obligatoire, à la charge des employeurs publics, destinée à compenser la hausse de la CSG pour l'ensemble des agents publics des trois versants de la fonction publique et les militaires. Elle est versée mensuellement.

- **Report des effets du PPCR - Article 113 de la LF 2018**

Les mesures devant entrer en vigueur en 2018 seront repoussées en 2019, celles prévues en 2019 n'entreront en vigueur qu'en 2020, etc. Les revalorisations qui auraient dû intervenir en 2016 ou 2017 ne subiront donc pas le décalage de douze mois mais seront appliquées de manière rétroactive.

- **Aménagement du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu - Article 9 de la LFR 2017**

Initialement prévue au 1er janvier 2018, l'entrée en vigueur du prélèvement à la source introduit par l'article 60 de la loi de finances pour 2017 a fait l'objet d'un décalage d'un an, au 1er janvier 2019.

- **Réduction du nombre de contrats aidés** : la LF 2018 réduit le financement à 200 000 nouveaux contrats aidés

L'ensemble de ces dispositions va impacter la Commune de Valdahon.

1.4 LES ENJEUX EN 2018 POUR LA COMMUNE DE VALDAHON

- **Dégager de nouvelles marges de manœuvre en optimisant la gestion de nos ressources humaines**

Adossée à la réduction des charges à caractère général, la maîtrise de la masse salariale demeure le levier pour dégager des marges de manœuvre, à condition de passer par la professionnalisation des effectifs. Le recentrage et l'affectation des besoins sur les services essentiels à la population et aux usagers (cœurs de métiers) seront donc en lien avec l'employabilité.

- **Une gestion financière à double niveau**

Le quotidien,

- avec la maîtrise de la dépense et achat responsable à l'« euro utile »

Le pluriannuel,

- pour la programmation de nos investissements selon une approche sélective : tenir compte des composantes socio démographiques de notre territoire, intégrer le poids de la norme : sécuritaire, énergétique, et d'accessibilité (dont l'ADAP)...

2 CONTEXTE LOCAL – RETROSPECTIVE FINANCIERE

2.1 ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA RETROSPECTIVE FINANCIERE

prévisionnel CA 2017

Source : DGCL – les collectivités locales en chiffres – 2017

	ratio 1	ratio 2	ratio 2 bis	ratio 3	ratio 4	ratio 5	ratio 6
	DRF/POP	impôt directes/ pop (hors fiscalité reversés)	impôt directes/ pop (+ fiscalité reversés)	RRF/pop	dépenses brutes d'équipement/pop	dette/pop	DGF/pop
Valdahon	708	356	469	1397	372	985	173
	€/hab	€/hab	€/hab	€/hab	€/hab	€/hab	€/hab
strate 3500 à 5000	862	470	607	1047	258	842	178
strate 5000 à 10 000	964	506	676	1145	249	900	185

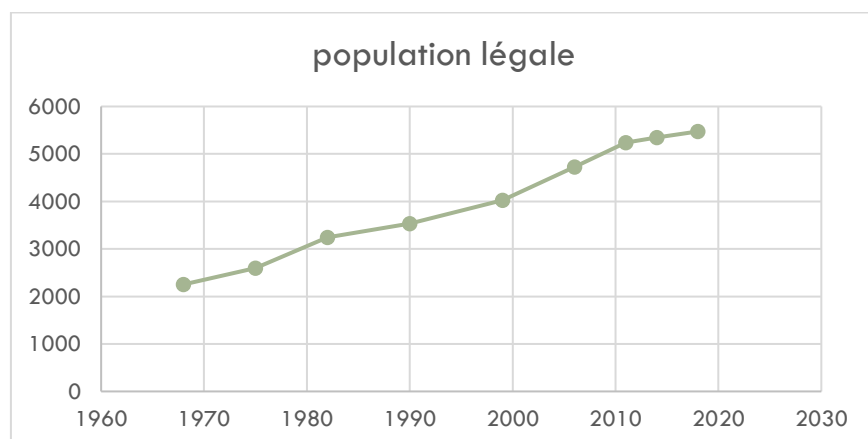
	ratio 7	ratio 9	ratio 10	ratio 11
	dépenses personnel/DRF	Marge autofinancement courant	taux d'équipement	taux d'endettement
Valdahon	41.53%	85.90%	26.62%	70.54%
	%	%	%	%
strate 3500 à 5000	51.70%	90.50%	24.70%	80.40%
strate 5000 à 10 000	54.90%	91.70%	21.80%	78.60%

Il en ressort des dépenses inférieures à la moyenne nationale mais un niveau des recettes supérieur, une fiscalité locale relativement modérée, et un encours de la dette signe d'une bonne santé financière malgré le fort impact de la baisse de la DGF.

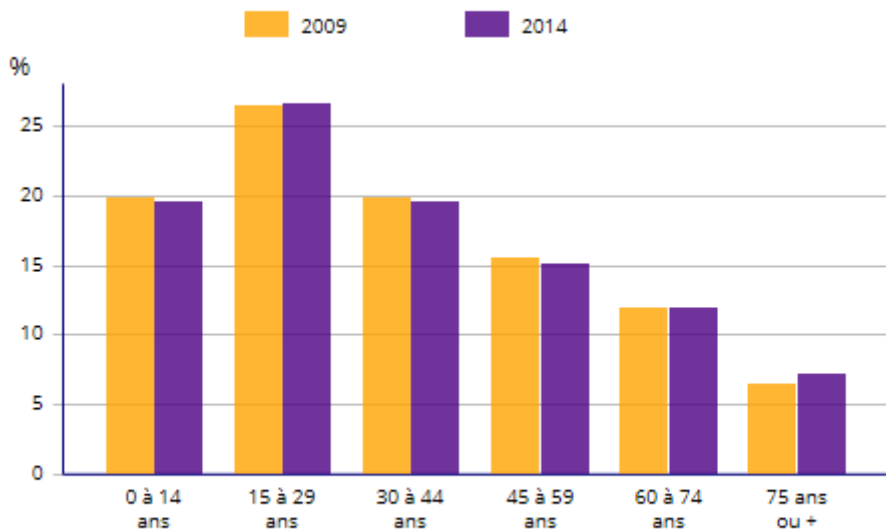
2.2 LES GRANDS AXES DU BUDGET 2018

Enjeux et contraintes pour nos orientations budgétaires 2018

Au-delà de l'impact direct lié au développement de notre territoire, notre **démographie**, de plus en plus dynamique (+ 16 % d'augmentation en 10 ans, + 143 % en 50 ans), le seuil des 6000 habitants pourraient être bientôt dépassé lors de la prise en compte du recensement qui a eu lieu en 2016 :



POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

- 25 % de la population locale sont des jeunes (moins de 20 ans), et plus de 15 % des séniors

Des **services publics qui vont devoir s'adapter** : l'évolution de la population aura un impact certain sur nos services à ne pas négliger, dans un contexte prônant les économies à tous niveaux.

La maison de services au public permet de concilier un certains nombres d'enjeux d'accès au service public (mobilité, numérique, accès aux droits...). Cependant les ressources ne sont pas extensibles.

Les projets de transfert / mutualisation de certaines de nos compétences vers l'échelon intercommunal et parmi lesquelles : l'eau et assainissement (2020)

La maîtrise de nos effectifs à niveau constant de services exigera d'adapter notre organisation sous l'angle de la mutualisation et de l'externalisation.

3 LES TENDANCES BUDGETAIRES 2018

3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1.1 LES DEPENSES

Le tableau ci-après présente les principales dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2013 au compte administratif prévisionnel 2017 et budget prévisionnel 2018.

Chapitre	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018 (prévisionnel)
011 - charges à caractère général	1 295 605€	1 335 703 €	1 528 999 €	1 405 879 €	1 070 460 €	1 217 280 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 328 729€	1 343 581€	1 411 646 €	1 471 699 €	1 601 497 €	1 650 000 €
014 - atténuations de produits	218 978€	232 787 €	229 370 €	224 473 €	226 449 €	218 293 €
65 - Autres charges de gestion courante	391 430€	361 387 €	410 861 €	364 421 €	824 635 €	893 345 € *
66 - Charges financières	158 774 €	180 235. €	160 333 €	136 382 €	120 913 €	120 000 €
67 - Charges exceptionnelles	17 655€	5 483 €	2 634 €	16 075 €	12 481 €	3 000 €

*non compris opération d'ordre interne (virement vers budget annexe)

Pour mémoire : chap. 65, la variation entre 2016 et 2017 est relative au transfert de la subvention accordée à Familles Rurales (auparavant elle était imputée au chap. 11.)

Les intérêts des emprunts

En constante diminution depuis 2014, les intérêts d'emprunts pourraient, en 2018, repartir à la hausse du fait du recours à l'emprunt. Ces intérêts devraient ainsi se situer aux alentours de **120 000 Euros**.

Les charges de personnel

En 2017, les charges de personnels se sont élevées à 1 601 497.91 €. Ces charges représentaient environ **41.53 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

Ces dépenses sont en augmentation constante depuis 3 ans au regard de certains facteurs externes impactant les collectivités territoriales alors même que les effectifs restent constants.

En terme de prospective, l'année 2018 devrait, en terme d'évolution des charges de personnel, être impactée :

- ⇒ par la mise en œuvre de mesures nationales qui se sont imposées à la commune en matière d'emplois et de carrière et d'augmentation des cotisations retraite (CNRACL) – cf. supra.
- ⇒ Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) du personnel municipal.

Pour autant, la collectivité entend, en 2018 et lors des années suivantes, poursuivre ses efforts en matière de gestion de ses effectifs et de sa masse salariale.

Aussi, l'enveloppe budgétaire dédiée aux charges de personnels sera cependant en augmentation afin de tenir compte du transfert à 100 % des personnels en charge du restaurant scolaire ainsi que de la fin des emplois aidés.

En 2018, comme en 2017, les remplacements des arrêts maladie et maternité seront limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement et de face à face avec les usagers.

Au 1^{er} janvier 2018, la Commune compte 48 agents :

- 45 fonctionnaires (44 titulaires et 1 stagiaire)
- 1 Contrat de droit public de plus de 6 mois (remplacement congé parental)
- 2 Contrats de droit privé (CAE et emploi avenir)

Soit 42.42 ETP (équivalent temps plein)

Les indemnités des élus

Les dépenses liées aux indemnités des élus restent stables.

Les subventions versées

La Ville renouvelle son soutien aux associations et partenaires, qui sont des vecteurs indispensables du lien social. L'objectif de l'instruction des dossiers est d'avoir la position la plus juste et la plus responsable pour que les associations qui sont les plus actives et qui ne peuvent pas fonctionner sans l'aide de la Ville soient prioritaires dans les choix que nous ferons pour 2018.

En outre, il convient de noter le soutien matériel majeur qu'apporte chaque année la Ville à ses partenaires, notamment par la mise à disposition de locaux.

Le volume global des subventions versées aux associations devrait rester stable en 2018 (à périmètre constant) soit 14500 € pour les associations sportives, 13 060 € pour les associations culturelles et 4120 € pour les associations contribuant à l'animation communale ou patriotique.

Ainsi, les arbitrages réalisés par les élus ont fait, cette année encore, l'objet d'un examen circonstancié qui prendra notamment en compte les objectifs poursuivis par chaque association, leur intérêt communal et la part de Valdahonnais parmi le public de chaque association.

Il est à préciser que la subvention à Familles Rurales pour la gestion de structure multi- accueil et d'accueil de loisirs est imputée désormais au compte 6574. Cette dernière représente 454 446 € (dont 312 328 € pour le centre de loisirs - périscolaire). La subvention est en augmentation de 6.2 % en raison de la hausse des effectifs du périscolaire.

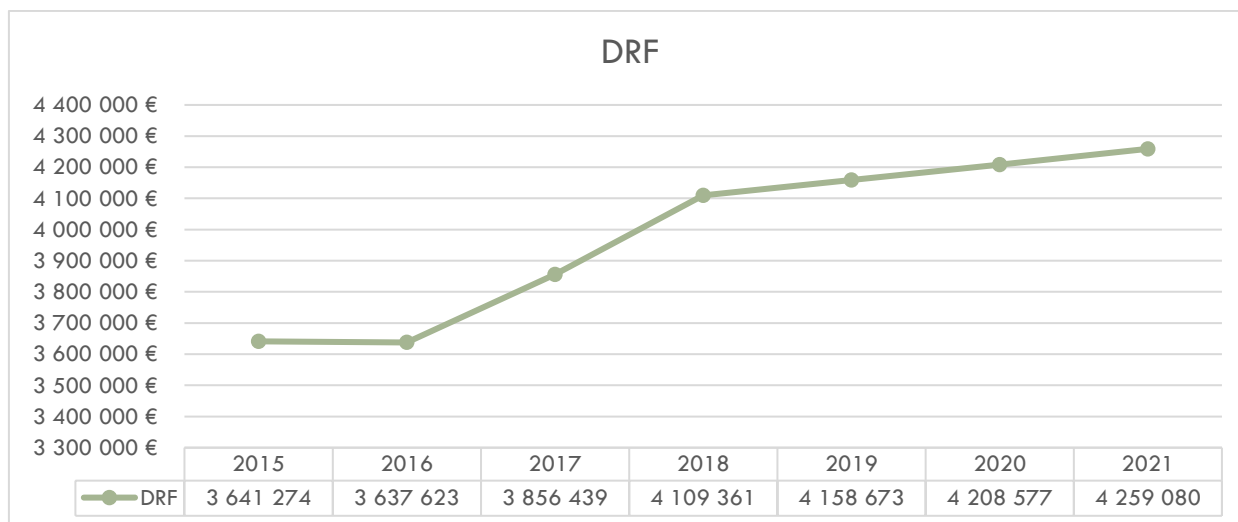
Enfin, il est à souligner que comme l'an passé, la collectivité maintiendra sa contribution envers le CCAS (99 000 €) ainsi que sa contribution aux caisses des Ecoles à niveau constant.

Les charges à caractères générales

Les charges à caractères générales sont en augmentation en raison de l'augmentation des dépenses incompressibles (dépenses d'énergie) ainsi qu'en raison de la multiplicité des contrôles imposés dans mes établissement recevant du public (radon, qualité de l'air, amiante, contrôle électrique ...).

Evolutions des dépenses réelles de fonctionnement

La Commune de Valdahon se caractérise par une croissance démographique plus forte que le reste du territoire. Cette croissance doit être accompagnée par la création régulière de nouveaux services publics pour répondre aux besoins des habitants. Malgré ce mouvement, l'évolution de nos dépenses de fonctionnement reste relativement maîtrisée en 2018.



3.1.2 LES RECETTES

Le tableau ci-après présente les principales recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2013 au compte administratif prévisionnel 2017 et budget prévisionnel 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
70 - Produits des services	206 354 €	229 192 €	257 182 €	236 819 €	240 782 €	230 826 €
73 - impôts et taxes	2 538 344 €	2 630 832 €	2 770 362 €	2 840 985 €	2 915 400 €	2 844 436 €
74 - Dotations, sub et participations	1 318 284 €	1 480 578 €	1 416 269 €	1 273 202 €	1 408 189 €	1 212 400 €
75 - autres produits de gestion courante	261 794 €	242 333 €	494 320 €	297 055 €	312 305 €	505 910 € *
77 - Produits exceptionnels	30 372 €	53 459 €	34 141 €	106 506 €	342 64 €	0 €

*Y compris excédents issue de la clôture des budgets ZAE

La fiscalité directe

Il est proposé, pour 2018, d'augmenter les taux de 1% les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la taxe sur le foncier bâti.

Pour ce qui est des valeurs cadastrales des locaux à usage d'habitation concernés par ces taxes, celles-ci sont réévaluées de **1.24**.

Par ailleurs, le produit d'impositions perçu par la collectivité pourrait également connaître un léger dynamisme du fait de « l'élargissement » de l'assiette fiscale, correspondant à un accroissement du nombre de taxes perçues (issues de constructions neuves par exemple).

	2015	2016	2017	2018 (base +1.24%)	
	base 2015	base 2016	base 2017	hyp base	hyp base
Taxe habitation	6 287 769	6 226 550	6 228 885	6 306 123	6 306 123
Taxe foncière bâtie	5 229 643	5 525 058	5 632 682	5 702 527	5 702 527
Taxe foncière non bâtie	68 053	73 976	74 523	75 447	75 447
	taux 2015	taux 2016	taux 2017	taux 2017	taux 2017 +1%
Taxe habitation	16.97%	17.05%	17.19%	17.19%	17.36%
Taxe foncière bâtie	14.39%	14.46%	14.58%	14.58%	14.73%
Taxe foncière non bâtie	17.92%	18.01%	18.15%	18.15%	18.33%
	produit 2015	produit 2016	produit 2017	produit 2018	produit 2018
Taxe habitation	1 067 034	1 061 627	1 070 744	1 084 023	1 094 863
Taxe foncière bâtie	752 546	798 923	821 245	831 428	839 743
Taxe foncière non bâtie	12 195	13 323	13 526	13 694	13 831
SOUS TOTAL	1 831 775	1 873 873	1 905 515	1 929 145	1 948 436

La fiscalité reversée (par la CCPHD)

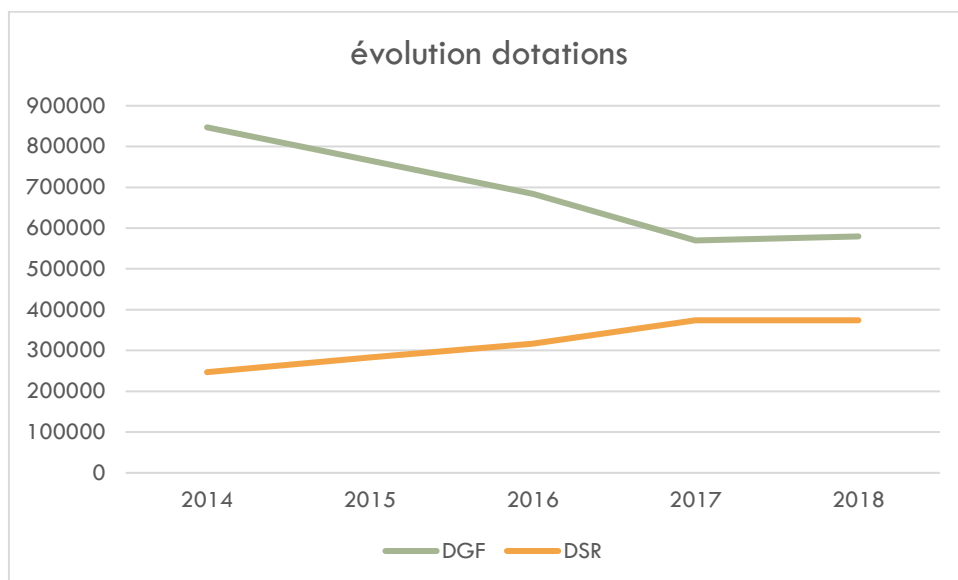
L'attribution de compensation, qui constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI, et qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la FPU et des transferts de compétences, à la fois par l'EPCI et par ses communes membres.

Ses modalités d'évaluation et de versement sont fixés aux IV et V de l'article 1609 nones du Code Général des Impôts

Le montant de l'attribution devrait être d'environ **840 000 €** (diminué du coût des charges transférées calculé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)).

Les dotations de l'Etat

Comme exposé précédemment, les différentes mesures annoncées quant à l'évolution de la DGF, des dotations de péréquation et de solidarité rurale, devraient, à tout le moins, permettre à la collectivité de ne pas voir diminuer son produit global de dotations en 2018.



Les produits des services

Cette année, les tarifs municipaux ont fait l'objet d'une légère réévaluation au 1^{er} janvier 2018. Cependant le produit des services devraient être équivalent à 2017.

3.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.2.1 LES DEPENSES

Le tableau ci-après présente les principales dépenses réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2013 au compte administratif prévisionnel 2017 et budget prévisionnel 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
16 - Emprunts	580 459 €	554 839 €	601 029 €	629 851 €	642 262 €	700 000 €
20 - 21-23						
Travaux	2 082 939 €	1 967 446 €	1 226 974 €	1 176 076 €	2 040 217 €	4 525 499 € *
Equipements						

* dépenses nouvelles et restes à réaliser hors opération sous mandat : rénovation éclairage public (CCPHD)

Le remboursement du capital de la dette

Ce remboursement doit être couvert par des ressources propres, ce qui constitue une condition essentielle de l'équilibre budgétaire (article L.1612-4 du CGCT). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Le montant à rembourser en 2018 sera de l'ordre de **700 000 €** dans le cas d'une mobilisation de l'emprunt à son maximum.

Les priorités des travaux équipements

- **Première priorité : l'éducation et l'enfance**

La Ville va mettre en œuvre en 2018 des investissements visant à assurer la qualité de la restauration scolaire et de l'accueil des enfants au périscolaire.

En plus de 40 000 € de crédits prévus pour le changement provisoire de la chaufferie, la Ville propose en 2018 la construction d'un nouveau périscolaire sur le site du groupe scolaire Lavoisier, avec pour objectif une ouverture à la rentrée 2018.

Par ailleurs, la Commune poursuit le programme de rénovation de classes et des communs dans les écoles (22 000 €).

- **L'aménagement urbain**

2018 sera l'occasion de poursuivre la politique d'aménagement efficace et concertée sur les espaces publics de proximité afin de continuer à accroître l'attractivité de la Ville. Les actions en matière d'aménagement participent à la qualité de vie de chacun et mettent en valeur le patrimoine municipal. L'effort majeur initié depuis 2016 en matière de mise en accessibilité des équipements et espaces publics pour les personnes à mobilité réduite se poursuit.

Par ailleurs, de nouvelles places de parkings publics seront créées le long de la rue des Gouttottes afin de réguler le stationnement et assurer la sécurité des Valdahonnais (666 000 €).

- **Développement Durable**

Les travaux de rénovation de l'éclairage public vont débuter au printemps en deux phases. Ces travaux seront subventionnés à 70 % dans le cadre du programme TEPCV et du soutien du SYDED.

- **La qualité de vie**

Le budget 2018 qui sera proposé vise à maintenir la qualité de vie et transcrit l'objectif de permettre à tous les Valdahonnais un accès facilité aux services publics, vecteurs du lien social.

Les principaux investissements prévus en 2018 sur cette thématique sont les suivants :

Sport :

- Sécurisation du terrain honneur
- Rénovation du parcours vitae
- Pose de filets pare-ballons sur le terrain multisport

Culture :

- Poursuite des travaux de rénovation de l'espace sociaux culturelle de la Chapelle Brachotte

Services :

- Rénovation de la partie la chaufferie de la maison de services au public

- **Accessibilité**

Rendre accessible aux personnes en situation de handicap les bâtiments communaux est un impératif de ce mandat.

La Ville est engagée dans un plan pluriannuel de 241 K€ qui mobilisera en 2018 79 K€ : Mise en conformité accessibilité des bâtiments communaux (école saint Exupéry, équipements sportifs, bâtiments annexes...)

- **La sécurité et la lutte contre les incivilités**

La sécurité est un droit fondamental pour tout citoyen, et garantir la sécurité des Valdahonnais reste plus que jamais l'une de nos priorités.

20 K€ pour la poursuite de l'extension du dispositif de vidéoprotection.

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Programmation indicative établie selon les projets en cours d'étude et les besoins recensés à ce jour.

	2018	2019	2020	2021	2022
BATIMENT	279 500.00 €	896 000.00 €	796 000.00 €	596 000.00 €	500 000.00 €
dont Ad/Ap	79 000.00 €				
dont Rénovation Mairie	50 000.00 €	300 000.00 €	200 000.00 €		
dont Rénovation ERP autres écoles	76 476.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €
dont Rénovation Ecoles	75 000.00 €	80 000.00 €	80 000.00 €	80 000.00 €	80 000.00 €
dont rénovation énergétique des bâtiments		316 500.00 €	316 500.00 €	316 500.00 €	
SPORT	112 900.00 €	445 000.00 €	225 000.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €
dont rénovation sol gymnase		120 000.00 €			
dont rénovation rugby			200 000.00 €		
dont sécurisation stade	50 000.00 €				
dont rénovation vestiaires		300 000.00 €			
dont entretien équipements sportifs	30 000.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €		
VOIRIE-SECURITE	2 051 415.00 €	650 000.00 €	650 000.00 €	650 000.00 €	650 000.00 €
dont rénovation éclairage public	573 500.00 €				
dont rénovation voirie agglomérée	1 091 560.00 €	610 000.00 €	600 000.00 €	600 000.00 €	600 000.00 €
AMENAGEMENTS ET ETUDES	1 359 872.26 €	810 000.00 €	500 000.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €
dont Etang de la Lièze (aménagement paysager)	2 500.00 €	10 000.00 €			
dont extension cimetière	50 000.00 €	300 000.00 €			
dont réseau de chaleur	50 000.00 €	500 000.00 €	500 000.00 €		
dont Réhabilitation Chapelle	1 178 810.00 €				
ACHAT MATERIEL	30 870.00 €	100 000.00 €	150 000.00 €	70 000.00 €	70 000.00 €
ENFANCE JEUNESSE	623 500.00 €	165 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
dont nouveau restaurant scolaire	613 500.00 €				
dont sécurisation école		75 000.00 €			
informatisation (nouvelle classe mobile)		80 000.00 €			
mobilier	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €		
SERVICES ADMINISTRATIFS	34 430.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €

3.2.2 LES RECETTES

Le tableau ci-après présente les principales recettes réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2013 au compte administratif prévisionnel 2017 et budget prévisionnel 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
10226 - Taxe aménagement	2 115 €	67 507 €	334 743 €	171 596 €	87 658 €	221 256 €*
10222 - FCTVA	0.00 €	275 455 €	600 533 €	202 134 €	0 €*	895 450 €*
1641 - Emprunt	500 000 €	800 000 €	0 €	600 000 €	0 €	1 600 000 €
13 - Subvention	149 220 €	669 305 €	261 332 €	240 381 €	44 249 €	996 994 €*

*recettes nouvelles et restes à réaliser hors opération sous mandat : rénovation éclairage public (CCPHD)

Les concours extérieurs et recettes diverses

Dans le cadre des appels lancés par les différents financeurs, les subventions d'investissement attendues sur le budget 2018 sont de l'ordre de **774 000 €**.

Elles concerneront en outre :

- La rénovation de la Chapelle Brachotte pour 44 000 €
- La rénovation de l'éclairage public pour 330 000 €
- Parkings public – rue des Gouttottes pour 400 000 €

Ce poste est susceptible d'être modifié en fonction des notifications d'attribution en attente.

Le FCTVA

Le Fonds de Compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Il s'agit d'une dotation destinée à assurer une compensation, à taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et qui ne peuvent pas être récupérées par la voie fiscale.

En 2017, l'instruction du dossier a été tardive. Les sommes correspondantes sont reprises sur 2018 dans les restes à réaliser.

La dotation perçue en 2018 sera calculée sur le montant des investissements éligibles, et devrait être de l'ordre de **400 000 €**.

L'emprunt d'équilibre

Aux termes de l'article L. 2331-8 du CGCT, le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat.

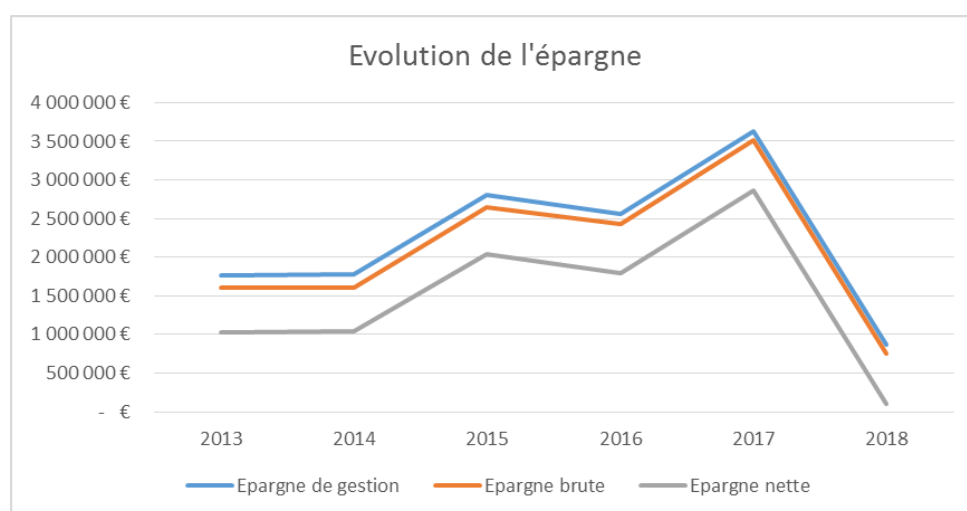
Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement.

Le montant de l'emprunt d'équilibre du budget primitif 2018 est, à ce jour, estimé à **1 600 000 Euros**.

3.3 L'ÉPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT

- **L'épargne de gestion** correspond à la somme des recettes réelles de fonctionnement diminuée des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.
- **L'épargne brute** correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette. Quand la collectivité a perçu les recettes et réalisé les dépenses de fonctionnement, il reste un surplus qu'on appelle épargne brute ou capacité d'autofinancement brute. Celle-ci doit être au moins égale au montant du capital des emprunts arrivant à échéance : il s'agit d'une obligation légale.
- **L'épargne nette** correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. Elle est utilisée pour financer de nouveaux investissements.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne de gestion	1 769 962 €	1 781 836 €	2 803 452 €	2 566 970 €	3 633 225 €	872 192 €
Epargne brute	1 611 188 €	1 601 601 €	2 643 119 €	2 430 587 €	3 512 312 €	752 192 €
Epargne nette	1 030 729 €	1 046 761 €	2 042 089 €	1 800 736 €	2 870 050 €	52 192 €



Evolution du besoin de financement

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'investissement hors remb capital dette	2 209 756.24 €	4 525 498.66 €	3 106 000.00 €	2 411 000.00 €	1 706 000.00 €
Besoin de financement annuel	-660 293.59 €	4 473 306.86 €	2 931 089.48 €	2 191 921.88 €	1 401 271.70 €

Les volumes de besoins de financement prévisionnels qui pourraient être inscrits aux budgets sont le corolaire de la politique d'investissement de la Commune. Toutefois, la santé financière actuelle de la commune ainsi que son faible niveau d'endettement autoriseraient un tel scénario prospectif étant considéré qu'un certain nombre de projets pourront faire l'objet de haut niveau de subventionnement (rénovation énergétique, création réseau de chaleur...).

3.4 LA DETTE

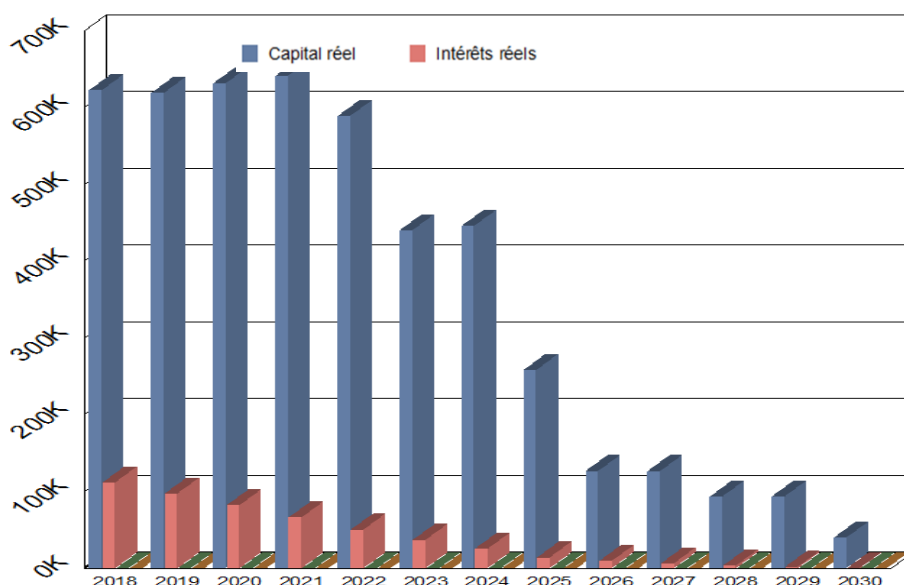
Peu endettée à la fin de l'exercice 2017, la collectivité présente ainsi des ratios d'endettement favorablement orientés dans le cadre de la mise en œuvre du budget 2018, qui verra cette dernière avoir de nouveau recours à l'emprunt pour financer des investissements majeurs.

Sous l'effet d'une épargne brute en augmentation à l'issue de l'exercice budgétaire 2017, la capacité de désendettement de la collectivité diminue quelque peu, pour se situer à un niveau satisfaisant de **1.3 années**.

Répartition du capital remboursé par nature de taux



Diagramme de remboursement



Evolution de la dette et perspective pour 2018

années	2014	2015	2016	2017	2018 (sans mobilisation de l'emprunt)	2018
Capital	554 839 €	600 290 €	629 651 €	642 262 €	622 493 €	702 262 €
Intérêts	180 236 €	160 334 €	136 383 €	122 798 €	111 858 €	120 000 €
Annuité (capital + intérêts)	735 075 €	760 623 €	766 034 €	765 060 €	734 352 €	822 262 €
population totale au01/01/N	5352	5292	5323	5448	5573	5573
Annuité par habitant	137	144	144	140	132	148
RRF	5 495 263 €	6 605 060 €	6 340 976 €	7 610 577 €	5 101 553 €	5 101 553 €
Annuité / recettes réelles de fonctionnement	13.38%	11.52%	12.08%	10.05%	14.39%	16.12%
Capital restant dû au 31/12	5 998 889 €	5 398 059 €	5 368 408 €	4 726 146 €	4 726 146 €	5 623 653 €
Encours dette /habitant	1 121 €	1 020 €	1 009 €	868 €	848 €	1 009 €
Encours dette / recettes réelles de fonctionnement	109.16%	81.73%	84.66%	62.10%	92.64%	110.23%
Epargne brute en €	1 601 601 €	2 540 548 €	2 430 587 €	3 512 312 €	752 192 €	752 192 €
Capacité de désendettement en années	3.7	2.1	2.2	1.3	6.3	7.5

4 BUDGET ASSAINISSEMENT (M49)

4.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Le tableau ci-après présente les principales dépenses réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2013 au compte administratif prévisionnel 2017 et budget prévisionnel 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charges générales	215 798 €	90 643 €	70 875 €	19 897 €	20 155 €	39 550 €
Charges financières	37 797 €	45 130 €	40 367 €	27 489 €	26 208 €	28 400 €

LES RECETTES

Le tableau ci-après présente les principales recettes réelles de fonctionnement (catégorisées) du compte administratif 2013 au compte administratif prévisionnel 2017 et budget prévisionnel 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Redevances et contributions communales	214 933 €	174 953 €	178 920 €	193 321 €	196 830 €	199 307 €
Subventions d'exploitation	127 271 €	42 155 €	36 452 €	37 149 €	32 253 €	28 000 €

Concernant la surtaxe d'assainissement, il est proposé de la porter entre 0.71 € (au lieu de 0.67 € depuis 2017) soit une hausse entre 6 %.

Une réflexion sera menée sur l'opportunité de mettre en place une redevance d'assainissement.

A noter que la consommation est d'environ de 280 000 m³ / an et concerne un peu plus de 2 200 abonnés.

4.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Le tableau ci-après présente les principales dépenses réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2013 au compte administratif prévisionnel 2017 et budget prévisionnel 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Emprunts et dettes	64 589 €	95 650 €	81 337 €	102 352 €	105 652 €	150 000 €
Travaux	294 801 €	673 975 €	204 956 €	121 661 €	260 342 €	1 031 306 €*

* dépenses nouvelles et restes à réaliser

Les principaux travaux et études concerneront :

Square de l'église raccordement EP côté square	12 000.00 €
Elémentaire St Exupéry : réfection réseaux intérieur et extérieur	18 000.00 €
Viabilisation parcelle AK 41	15 000.00 €
Puits infiltration Malpommiers (étude + travaux)	19 000.00 €

Inondations Leclerc TF+TC (complément de travaux)	40 000.00 €
Connection rue du Stade/Rue Villedieu	35 500.00 €
Eaux pluviales rue du Stade/Brachotte (non engagé en 2017)	148 000.00 €
Eaux pluviales rue de l'Aurore (complément)	33 000.00 €
Eaux pluviales rue des Gouttotes	72 600.00 €
Réparation ponctuelle E.Pl. Clarines	7 200.00 €
Assainissement Pôle Médical	15 000.00 €
EP Gros Chênes/VF (canalisation Gros Chêne)	220 000.00 €
Etudes sur ouvrage de la STEP	12 220.00 €
Acquisition de terrains (environ 8000 m ²)	5 000.00 €
MOE 2019	16 000.00 €
Divers travaux sur regards existants	5 000.00 €

LES RECETTES

Le tableau ci-après présente les principales recettes réelles d'investissement (catégorisées) du compte administratif 2013 au compte administratif prévisionnel 2017 et budget prévisionnel 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Emprunts et dettes	360 000 €	0.00 €	0.00 €	210 000 €	0.00 €	775 000 €

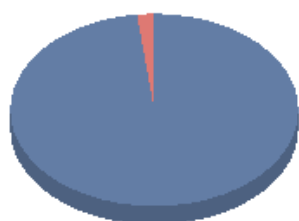
A noter que le budget assainissement est désormais assujéti à la TVA et se vote en € HT. Il n'y a plus de reversement de TVA de la part de notre fermier.

4.3 L'ÉPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne de gestion	50 813 €	67 154 €	111 244 €	219 221 €	340 897 €	139 973 €
Epargne brute	13 016 €	22 023 €	70 877 €	191 731 €	314 689 €	116 081 €
Epargne nette	-51 574 €	-73 627 €	-10 461 €	89 379 €	208 689 €	13 989 €

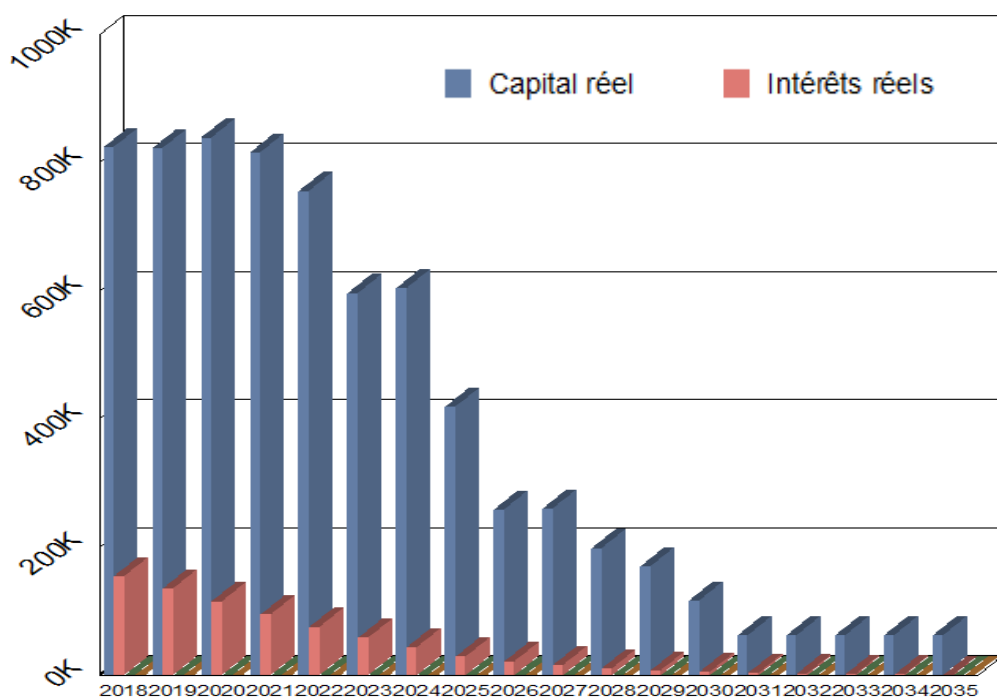
4.4 LA DETTE

Répartition du capital remboursé par nature de taux



Fixe	98.0%
Variable	2.0%
Total:	100.0%

Diagramme de remboursement



Evolution de la dette et perspective pour 2018

	2014	2015	2016	2017	2018 (sans mobilisation de l'emprunt)	2018
Capital	95 650 €	81 337 €	102 352 €	105 652 €	102 092 €	150 000 €
Intérêts	36 369 €	42 273 €	29 667 €	26 317 €	25 000 €	28 400 €
Annuité (capital + intérêts)	132 019 €	123 610 €	132 020 €	131 969 €	127 092 €	178 400 €
population totale au 01/01/N	5352	5292	5323	5448	5573	5573
Annuité par habitant	24.67 €	23.36 €	24.80 €	24.22 €	22.80 €	32.01 €
RRF	248 058 €	262 853 €	294 097 €	429 863.15 €	227 317.00 €	227 317.00 €
Annuité / recettes réelles de fonctionnement	53%	47%	45%	31%	56%	78%
Capital restant dû au 31/12	1 093 296 €	1 011 958 €	1 119 606 €	1 013 954 €	911 860 €	1 636 860 €
Encours dette /habitant	204 €	191 €	210 €	186 €	164 €	294 €
Encours dette / recettes réelles de fonctionnement	4.41	3.85	3.81	2.36	4.01	7.20
Epargne brute en €	22 023 €	70 877 €	191 731 €	314 689 €	116 081 €	116 081 €
Capacité de désendettement en années	49.6	14.3	5.8	3.2	7.9	14.1

5 LES AUTRES BUDGETS ANNEXES

5.1 BUDGET FORET

Principaux projets en 2018

Finalisation du chemin forestier – secteur Tronchot

Installation d'équipements et de jeux ludiques – secteur Tronchot

Plantations

Montant estimé des travaux : 44 675 €.

5.2 BUDGET BATIMENT RELAIS

Ce bâtiment connaît un vif succès depuis son ouverture et joue un réel rôle de pépinière d'entreprise. Il est toujours complet. Le délai de latence entre deux locations est en moyenne d'un mois.

Pour mémoire, le loyer est de 490 €/mois la première année pour des cellules de 120 m².

En 2017, la commune a encaissé 33 157 € de loyer.

En 2018, une subvention d'équilibre de 28 000 € est envisagée.

Endettement :

taux fixe 100 % (1 contrat)

Capital restant dû au 01/01/2017 : 125 167.51 € classée A1

Présentation détaillée au 1^{er} janvier 2016 :

- Annuité : 41 325.68 €

Durée résiduel : 4 ans

5.3 BUDGETS ZA

ZA Les Combailles

ZA Pougie

ZA Pougie 2015

ZA Les Banardes

Ces quatre budgets annexes sont impactés par le transfert de compétence vers la CCPHD.

Les seules écritures en 2018 concerneront la vente définitive des parcelles. Ces budgets seront clôturés en 2018.

5.4 BUDGET LOTISSEMENT LES PARISIENNES

Principaux projets en 2017

Travaux prévus pour 100 000 € : finition rue des Aubépines.

En 2018, une subvention d'équilibre de 84 500 € est envisagée.

5.5 BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE NOTRE DAME

Ce budget sera clôturé en 2018. Les Travaux de finition du lotissement (signalisation, ralentisseur, aire de jeux) seront repris sur le budget principal ainsi que l'excédent.

5.6 BUDGET LOTISSEMENT VIE NEUVE 3 LES CHENES

- Amenée des réseaux sur parcelle pôle médical (25 K€)

En 2018, une subvention d'équilibre de 150 700 € est envisagée.

5.7 BUDGET LOTISSEMENT VIE NEUVE HABITAT 2006 EXTENSION

Il n'y a pas de projets particuliers prévus sur ce lotissement.

5.8 BUDGET LOTISSEMENT LES VALLONS SAINT MICHEL

Principaux projets en 2018

- Finalisation de commercialisation de la Tranche 2
- Travaux de finition du lotissement

Endettement

- Ce prêt relais a été remboursé en 2017

5.9 BUDGET LOTISSEMENT LES COTEAUX DE BELLEVUE

Il n'y a pas de projets particuliers prévus sur ce lotissement.

En 2018, une subvention d'équilibre de 82 000 € est envisagée.

Endettement :

taux fixe 100 % (1 contrat)

Capital restant dû au 01/01/2017 : 1 125 000 € classée A1

Présentation détaillée au 1^{er} janvier 2018 :

- Taux fixes
- Annuité 2018: 76 000 €

Durée résiduel : 18 ans